

A.P.C.A Nettoyage
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 42 avenue Pierre Molette
31100 TOULOUSE
938 278 900 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 1^{ER} NOVEMBRE 2025

L'an deux-mille vingt-cinq,
Le 1^{er} novembre,
A quinze heures, au siège social,

Monsieur Ludovic BARKAT, associé unique et Président de la Société A.P.C.A Nettoyage, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 euros, ayant son siège social situé 42 avenue Pierre Molette, 31100 TOULOUSE, immatriculée sous le numéro 938 278 900 RCS TOULOUSE,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la réalisation d'une opération d'apport de titres ;
- Mise à jour corrélative des statuts ;
- Pouvoir pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu le Président,

CONSTATE qu'aux termes d'un acte sous signature privée en date du 1^{er} novembre 2025, Monsieur Sylvain BOISSIER a cédé à Monsieur Ludovic BARKAT, demeurant 42 avenue Pierre Molette, 31100 TOULOUSE, les 500 actions qu'il détenait au sein de la Société,

CONSTATE en conséquence que l'article 7 des statuts se trouve modifié ainsi qu'il suit :

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL (Nouvelle rédaction)

« Le capital social est fixé à la somme de mille euros.

Il est divisé en 1000 action(s) de 1 euro(s) chacune, numérotée(s) de 1 à 1000, attribuée(s) à Monsieur Ludovic BARKAT, associé unique ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

SECONDE DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique, et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Monsieur Ludovic BARKAT